

## Les spécialistes redoutent des destructions d'emploi

« Alerte rouge sur l'emploi », titre Le Parisien qui consacre sa Une au sujet. « Cette année sera celle du retour des destructions d'emploi », pronostique Eric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l'OFCE, pour lequel « s'il y a eu de bonnes nouvelles depuis la crise sanitaire, la page se tourne. Les défaillances d'entreprises repartent à la hausse, et cela va continuer ». Le quotidien revient sur les chiffres de l'observatoire de la BPCE montrant que près de 66 500 entreprises se sont retrouvées au tapis. Une série noire qui devrait se poursuivre en 2025. « Il y a toujours un certain décalage entre le temps des annonces de suppression d'emplois et celui où cela se matérialise dans les statistiques », rappelle Eric Heyer. « La crise gouvernementale accroît la crise budgétaire. Tout cela fait que les acteurs économiques ferment les écoutilles », avance l'économiste Olivier Babeau, président de l'Institut Sapiens. Plusieurs autres clignotants économiques font craindre cette détérioration du marché du travail : la productivité, qui a perdu cinq points en cinq ans. Le prochain tour de vis budgétaire devrait aussi tarir une partie de la dépense en soutien du marché du travail. Notamment l'enveloppe affectée aux emplois subventionnés pour compenser une croissance atone. « Depuis 2017, sur les 2 millions d'emplois créés, un tiers l'a été grâce aux aides à l'apprentissage. Avec cette baisse, on va probablement détruire des emplois », analyse Brunot Coquet, spécialiste du marché du travail. « Le fait d'avoir continué à arroser l'économie de toute part a masqué la dégradation et, aujourd'hui, on en paie le prix », résume Bruno Coquet pour qui il ne faut plus se voiler la face. (Le Parisien, p.2)

« L'intérim en recul », titre Le Parisien qui ouvre ses colonnes à Benoît Derigny. Le PDG du groupe Manpower en France craint que le marché ne continue de ralentir en 2025. « Sur l'année 2024, le marché du travail temporaire devrait enregistrer une baisse de l'ordre de 6 à 7 % », explique-t-il, pointant un ralentissement « plus fort qu'en 2023 ». Pour 2025, « les perspectives d'embauche s'assombrissent ». « Bon nombre d'entreprises adoptent une position d'attente ». Les secteurs en repli ? « L'industrie, l'automobile et le bâtiment, surtout la construction neuve. Mais aussi le secteur des services », énumère-t-il, évoquant, également, des métiers en tension, notamment « tous les métiers qualifiés, à expertise technique. Cette pénurie va durer des années ». (Le Parisien, p.3)

**Loi plein-emploi : quel avenir ?** « L'emploi précaire à marche forcée », titre L'Humanité qui consacre sa Une au sujet, jugeant que ce « nouveau réseau pour l'emploi », promet de susciter de redoutables secousses, tant pour les agents que pour les nouveaux demandeurs d'emploi affiliés. Le directeur général de France Travail, Thibaut Guilluy, a beau répéter à l'envi vouloir miser, à travers ce « nouveau réseau pour l'emploi », sur un « accompagnement renoué », syndicats et associations continuent de dénoncer l'esprit d'une loi essentiellement coercitive dont la mise en œuvre, sur fond de cure d'austérité, ne sera par ailleurs pas sans conséquences sur les fondements mêmes du service public de l'emploi. Ainsi, les agents de France Travail anticipent avec effroi la montagne à gravir. « Cela va forcément entraîner un afflux de personnes dans les sites, où l'accueil repose sur très peu de collègues déjà à bout », pointe Francine Royon, représentante de la CGT France Travail en Île-de-France. Pour Denis Gravouil, secrétaire confédéral à la CGT, « Thibaut Guilluy est un boy-scout, qui en fait des tonnes sur l'accompagnement. Or il sait pertinemment que cela demande des moyens considérables. Qui ne sont pas là ». Le représentant syndical en veut pour preuves « ces agents en pleurs, désespérés par les injonctions contradictoires, les incitant à satisfaire des taux de décrochés au téléphone, tout en étant tenus de ne pas accorder plus de douze minutes à chaque personne ». Même constat à la CFDT, qui estime que « ce projet de loi ne remplit pas la promesse d'un meilleur accompagnement vers un emploi durable et de qualité ». (L'Humanité, p.2)

« “On ne mesure pas l’angoisse générée par ce type de lois” », titre L’Humanité qui ouvre ses colonnes à Claire Hédon. La Défenseure des droits pointe une réforme stigmatisante, aux antipodes du devoir de protection sociale. « Ce conditionnement du RSA à quinze heures d’activité fragilise les effets de ce principe constitutionnel qui est censé garantir le droit à un revenu d’existence », juge-t-elle, qui craint « l’extension du dispositif, de manière précipitée, à l’ensemble du territoire, sans que soient prévus des moyens à la hauteur de l’enjeu. Cela risque tout simplement de rendre ineffectif le volet accompagnement de la réforme ». Elle ajoute ne pas avoir été saisie « pour le moment » sur des situations « de suspension de l’allocation, mais nous sommes aussi face à un public peu coutumier de ce genre de démarches ». « Je crois qu’on ne mesure pas l’angoisse qu’on génère en faisant des lois de ce type. Il y a vraiment pour les personnes la peur de tout perdre et nous aurions aimé que le législateur puisse aussi entendre ce discours-là », conclut-elle. (L’Humanité, p.4)